EXPLORER ET CRÉER :

Du concept à la réalisation

La composante **Du concept à la réalisation** du programme *Explorer et créer* soutient le cycle de création complet — de la formulation de l’idée jusqu’à la présentation de l’œuvre d’art, à n’importe quelle étape du processus créatif. Les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens peuvent soumettre une demande pour un projet destiné à une présentation. La subvention apporte un soutien à la recherche, à la création, au développement, aux reprises, ainsi qu’à la production, la postproduction et à la présentation d’une œuvre.

Vous pouvez soumettre une demande pour :

* une subvention de projet pour un projet unique
* une subvention composite pour plusieurs projets se déroulant sur une période de 1 à 3 ans.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** —[**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)ou [**composite**](http://conseildesarts.ca/glossaire/composite-subvention)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention**

* Demande de subvention de projet — normalement jusqu’à concurrence de 60 000 $, exceptionnellement jusqu'à 100 000 $ (voir ci-dessous)
* Demande de subvention composite — normalement jusqu’à concurrence de 60 000 $ par année, exceptionnellement jusqu'à 100 000 $ (voir ci-dessous). (maximum de 300 000 $ sur 3 ans)

Le montant maximum de la plupart des subventions est de 60 000 $ (ou 60 000 $ par année pour les subventions composites). Exceptionnellement, des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes qui y prennent part ou d’exigences techniques ou autres liées à la pratique artistique.

**Limites pour les demandes**

* Vous pouvez présenter une demande dans cette composante deux fois par année (1er mars au 28-29 février), mais seulement une fois pour une subvention composite.
* Pour les demandes de projet à cette composante : chaque année (1er mars au 28-29 février), vous pouvez recevoir un maximum de 100 000 $.
* Si vous recevez présentement une subvention composite de la composante Du concept à la réalisation :
* vous ne pouvez pas présenter une demande de subvention de projet à la composante Du concept à la réalisation, ni dans la composante Recherche et création pour une activité qui chevauche dans le temps avec la subvention composite.
* vous ne pouvez pas présenter une nouvelle demande de subvention composite dans la composante Du concept à la réalisation qui commence avant la date de fin de votre subvention composite actuelle ; elles ne peuvent pas se chevaucher dans le temps.
* Vous pouvez soumettre une demande avant d'avoir terminé les projets ou fourni les rapports finaux des subventions déjà financées.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts pendant une année est limité.

# Je **veux présenter une demande —** Que **dois-je savoir d’autre?**

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les artistes
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les éditeurs en arts visuels

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail.

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes et les programmes suivants : *Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d’artistes étrangers, L’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création et le Fond d’urgence relatif à la COVID-19.*

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base ne peuvent pas présenter une demande à cette composante.

Si vous êtes un individu travaillant avec un groupe ou un organisme qui reçoit ou va soumettre une demande de subvention composite ou de base dans le cadre du programme Explorer et créer, vous ne pouvez soumettre une demande à cette composante que pour le soutien d'un projet personnel qui n'est pas associé aux activités du groupe ou de l'organisme. Avant de présenter votre demande, vous êtes invité à contacter un agent de programme pour confirmer l'admissibilité de votre projet.

Pour les individus seulement : votre candidature pourrait être prise en considération pour un [**prix**](http://conseildesarts.ca/financement/prix) sur la base de l’information que vous soumettez dans votre demande de subvention et votre profil de candidat. Si vous ne voulez pas être considéré pour un prix, veuillez envoyer un courriel à [prix@conseildesarts.ca](mailto:prix@conseildesarts.ca) en prenant soin d’indiquer RETRAIT dans la ligne d’objet.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

La recherche, le développement de projet, la création et la production qui mèneront à :

* une présentation devant public
* une publication (l’auto-édition et l'édition d'œuvres littéraires subventionnée par l'auteur ne sont pas admissibles)
* une exposition
* les productions en arts médiatiques et en arts numériques prêtes à être diffusées
* les livres d’artiste et les pratiques d’auto-publication (pour les éditeurs en arts visuels seulement)

Les projets de recherche créative et de développement de projets qui n'impliquent pas la production, la post-production ou l'exposition d'une œuvre finale doivent être soumis à la composante **Recherche et Création**.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant** des activités qui se dérouleront avant la date de début du projet ou des activités financées par un autre programme du Conseil des arts ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissible**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles). Veuillez noter que les activités réalisées pour satisfaire aux exigences d’un cours suivi dans un établissement d’enseignement ne sont pas admissibles.

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [**site Web**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

* Les coûts directs des activités, y compris les indemnités de subsistance ou les honoraires du créateur principal.

# Évaluation — Comment se prennent les décisions

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une disciplineouregroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Du concept à la réalisation** du programme *Explorer et créer,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* La qualité artistique de vos œuvres
* La pertinence artistique du projet
* La valeur des résultats artistiques visés

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

La capacité du projet à :

* contribuer à votre développement artistique et à celui de votre groupe
* faire avancer la pratique artistique
* susciter l’intérêt du public pour la pratique artistique et la lui faire connaître

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet
* Un budget réaliste, comportant d’autres sources de revenus, une utilisation adéquate des ressources, et la capacité de fournir des conditions de travail adéquates

# Renseignements requis et documentation d’appui — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail est complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et les résultats escomptés
* les artistes clés du projet et de courtes biographies
* vos plans de distribution, d’exposition, de diffusion et de promotion
* le cachet des artistes et les conditions de travail sécuritaires
* votre échéancier
* votre budget et les annexes

Vous devrez également soumettre :

* des exemples d’œuvres réalisées dernièrement ou en cours de réalisation
* une confirmation de l’engagement de vos partenaires, d'un diffuseur, d'un producteur, d'un exposant ou, le cas échéant, d'une entente de [coproduction](https://conseildesarts.ca/glossaire/coproductions)
* les documents pertinents liés à votre projet

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez présenter un rapport final 3 mois après la fin du projet.

Pour les subventions composites : vous devez soumettre un formulaire de mise à jour du projet 3 mois après la fin de chaque année de vos activités, sauf la dernière année, à la fin de laquelle vous devez soumettre un rapport final dans un délai de 3 mois.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler à un [**agent de programme du Conseil des arts**](mailto:exploreretcreer@conseildesarts.ca) avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

réponse obligatoire = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)réponse obligatoire

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Date de début**réponse obligatoire

Pour les demandes de projet, cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

Pour les demandes composites, cette date doit être ultérieure à la date limite.

1. **Date de fin**réponse obligatoire
2. **Type de subvention**réponse obligatoire

**🞆 Projet 🞆 Composite**

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes et les programmes suivants : *Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d’artistes étrangers, L’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création et le Fond d’urgence relatif à la COVID-19.*

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)réponse obligatoire

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez les activités que vous proposez, y compris les raisons qui ont motivé vos choix artistiques ou la source d’inspiration de votre (vos) nouvelle(s) œuvre(s). Indiquez le lieu et le moment où vous planifiez la (les) présenter.** (projet – environ 750 mots; composite – environ 1 500 mots)réponse obligatoire

Indiquez des renseignements au sujet de l’artiste clé qui dirige les projets. Pour les projets en arts médiatiques et en arts numériques, il n’est pas nécessaire d’indiquer quand et où vous prévoyez présenter vos œuvres.

1. **Décrivez dans ses grandes lignes votre plan d’exécution, y compris l’échéancier.** (projet – environ 250 mots; composite – environ 500 mots)réponse obligatoire

Indiquez les principales étapes et leur date de fin.

1. **Comment vos activités :** (projet – environ 250 mots; composite – environ 500 mots)réponse obligatoire

* **contribuent-t-elles à votre développement artistique ou à celui de votre groupe?**
* **font-elles avancer la pratique artistique?**

Réfléchissez aux questions suivantes, le cas échéant : Quels types de risque artistique prendrez-vous? Abordez-vous une pratique artistique traditionnelle d’une nouvelle façon? Comptez-vous utiliser une technologie ou un lieu de façon novatrice ou expérimenter avec de nouveaux modèles de production ou de diffusion?

1. **Le cas échéant, en quoi vos activités contribueront-elles à accroître l’intérêt quant à votre pratique artistique ou à la faire mieux connaître? Vos activités ciblent-t-elles un public précis?** (environ 500 mots)
2. **Si vous embauchez des artistes, expliquez comment les cachets à verser sont calculés.** (environ 250 mots)

Si vous embauchez des artistes, vous devez leur verser un cachet. Le montant est parfois fixé par les normes de l’industrie ou le barème de l’Union des artistes.

1. **S’il y a lieu, comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires à ceux qui participent à vos activités?** (environ 100 mots)
2. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
3. **Présentez vos plans de distribution, de présentation, de diffusion et, le cas échéant, votre plan de promotion.** (environ 100 mots)réponse obligatoire
4. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Vous pourrez expliquer les exigences précises de votre pratique artistique ou le contexte régional dans lequel vous travaillez, par exemple.

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant) et DATES.(environ 25 mots)réponse obligatoire

Par exemple, « Pour créer l’œuvre A pour une présentation à Vancouver prévue pour le mois/année ».

Le Conseil des arts utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

**Si vous avez présenté une demande pour une composante différente pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date approximative de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes.**réponse obligatoire
2. **Montant demandé**réponse obligatoire

Demandes pour des projets – Peut atteindre 60 000 $, exceptionnellement jusqu’à 100 000 $

Demandes composite – 60 000 $ par année, exceptionnellement jusqu'à 100 000 $ (maximum de 300 000 $ sur 3 ans)

Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes qui y prennent part ou d’exigences techniques ou autres liées à la pratique artistique.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. Si votre demande est retenue, vous pourriez ne pas recevoir la totalité du montant demandé. Veuillez ne pas inclure les dépenses non admissibles à cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Si votre projet fait appel à des collaborateurs artistiques, des communautés, un coproducteur, un partenaire de production, un diffuseur ou un exposant, fournissez une entente ou une copie d’une lettre ou d'un courriel qui indique comment le partenaire est impliqué et comment il soutient votre projet.**

Un seul document peut être soumis dans cette section. Sauvegardez toutes les lettres dans un seul fichier. Des documents supplémentaires peuvent être ajoutés à la section Documentation d'appui, si nécessaire.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre au moins un document d’appui** **et tout autre document pertinent lié à votre projet.**réponse obligatoire

La documentation d’appui doit inclure vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.